

# Étude préalable au SAGE III-Nappe-Rhin

Propositions d'actions pour le Piémont Oriental du Sundgau

**Maîtrise d'ouvrage : Region Alsace**

**Etude réalisée a l'initiative de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE III - Nappe – Rhin**

**Financement : Region Alsace – Agence de l'eau - Etat**

**AUTEUR : BURGEAB** (Rst 460 – A8741 – C 801 294)



**BURGEAB**  
Ingenieurs conseils

BURGEAB

13 rue du Parc - OBERHAUSBERGEN

F-67088 STRASBOURG CEDEX 02

Téléphone : 03.88.56.85.30

Télécopie : 03.88.56.85.31

e-mail : [agence.de.strasbourg@burgeap.fr](mailto:agence.de.strasbourg@burgeap.fr)

**Volume 1/2 : rapport et figures**

**Novembre 2002**

Etude préalable au SAGE III-Nappe-Rhin	
Propositions d'actions pour le Piémont Oriental du Sundgau	

# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

4

### 1. Rappel des conclusions des premières phases de l'étude

Erreur

r! Signet non défini.

### 2. Objectif de la phase 3 : « Propositions d'actions »

Erreur

r! Signet non défini.

### 3. Méthodologie Pour la détermination des programmes d'actions

7

3.1. Détermination des zones d'action

7

3.2. Conception des fiches d'actions

9

3.3. Cartographie des actions à mener Dar bassin versant

10

3.4. Etablissement d'une liste des actions à mettre en place

15

3.5. Hiérarchisation des actions à mettre en place

20

3.6. Constitution d'un groupe de pilotage des projets Dar zone d'action

31

### 4. Conclusion

32

34

## AVANT-PROPOS

Dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III - Nappe - Rhin, la Commission Locale de l'Eau a jugé opportun que soit réalisée, sur le secteur du piémont oriental du Sundgau, une synthèse des études existantes dans le domaine de l'eau et l'assainissement. En effet, ce secteur géographique, situé à l'amont hydraulique de toute la nappe rhénane, constitue un cas particulièrement complexe d'un point de vue environnemental dans la mesure où se superposent différentes problématiques. Cette synthèse a pour objet d'établir un diagnostic global et de définir des propositions d'actions cohérentes permettant :

- de lutter contre les phénomènes d'érosion,
- de mieux gérer les débits de crue,
- d'améliorer la qualité des cours d'eau
- et de restaurer la qualité de la nappe phréatique.

Le périmètre du secteur d'étude, situé à l'extrême Sud de celui du SAGE III-Nappe-Rhin, couvre une zone d'environ 30 km sur 18 km. Il intègre les versants Nord-Est des collines sundgauviennes situées entre l'III et le Rhin. L'étude s'est déroulée en trois phases différentes.

### 1. Rappel des conclusions des premières phases de l'étude

La première phase de l'étude, réalisée à partir d'une synthèse des données existantes, a consisté à établir un état des lieux (cartographie au 1/50 000ème environ ; figures - volume 1) le plus complet possible afin de préciser le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du secteur et l'impact des activités humaines. Elle a permis de découper le périmètre d'étude en 9 zones d'actions correspondant aux principaux bassins versants ou groupe de bassins versants et a un découpage logique en plaine.

La deuxième phase de l'étude a consisté, grâce aux enquêtes, aux entretiens et aux séances de travail sur le terrain, avec les acteurs locaux, à faire un diagnostic-bilan de la situation. Elle a permis de poser l'ensemble des problèmes, qu'ils soient dus à des phénomènes naturels exceptionnels, qu'ils résultent de pratiques ou d'aménagements ou encore de leur conjonction. Elle a également été l'occasion de recueillir les perceptions et les attentes des différents acteurs locaux et responsables politiques. Les conditions particulièrement constructives dans lesquelles les interlocuteurs ont apporté leur concours révèlent une sensibilisation importante, une très forte motivation et une volonté politique réelle à s'engager dans un processus d'intervention qui est perçu à la fois comme indispensable, urgent et accessible par la très grande majorité des personnes consultées.

Ainsi, à l'issue de ces deux premières phases, un diagnostic a pu être dressé permettant de comprendre de manière satisfaisante les mécanismes en jeu pour les principales problématiques. Il a alors été possible de cibler les domaines géographiques ou thématiques où des actions devront être entreprises conformément aux enjeux retenus dans le SAGE III - Nappe - Rhin pour ce secteur : limiter les phénomènes d'érosion, maîtriser les débits en période de crues, améliorer la qualité des eaux superficielles, restaurer la qualité des eaux souterraines. Des objectifs à atteindre ont alors été identifiés en fonction des enjeux prioritaires du SAGE.

Les objectifs généraux relatifs à chacun des enjeux stratégiques du SAGE, tels qu'ils ressortent de cette phase de diagnostic, ont été exprimés en termes les plus accessibles. Pour illustrer ce point, « promouvoir et développer une agriculture compatible avec une érosion diffuse limitée » est un exemple d'objectif général. Ces objectifs généraux sont déclinés en « objectifs opérationnels » destinés à faciliter le passage à l'action concrète sur le terrain. Ainsi, « appliquer les mesures agri-environnementales sur un sous-bassin versant donné » est un exemple d'objectif opérationnel qui se rapporte à l'objectif général précédent. Ce travail a été soumis à l'approbation du comité de pilotage de l'étude ; il constitue le fondement du programme d'actions défini ci-dessous.

#### Etude préalable au SAGE III-Nappe-Rhin

Propositions d'actions pour le Piémont Oriental du Sundgau

Le classement des objectifs par zones d'actions est le résultat du croisement de la carte de synthèse du diagnostic réalisé en phase 2 et des éléments de l'état de lieux des données existantes, objets de la phase 1 de l'étude.

Ces premières étapes de l'étude ont clairement fait apparaître que l'aménagement des bassins versants, l'amélioration des pratiques agricoles ainsi que l'augmentation des performances des systèmes d'assainissement sont les thèmes majeurs des actions à engager.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une partie importante des actions qui seront programmées devra s'appuyer sur l'engagement de différents maîtres d'ouvrages publics. Il était donc également important d'en analyser la mosaïque actuelle. Une simplification semble nécessaire pour clarifier les mécanismes de prise de décisions et en améliorer la cohérence sur l'ensemble du périmètre, pour valoriser les aides financières éligibles et pour faciliter le suivi indispensable des actions qui seront engagées.

## 2. Etablissement des propositions d'actions

L'objectif est de définir une série d'actions qu'il est envisageable de mettre en œuvre, de les localiser à l'échelle 1/50 000ème environ et de les hiérarchiser.

- la description des actions est présentée sur une « fiche action » où l'effet de chacune d'entre elles est évalué vis-à-vis des différents enjeux. Ces fiches (annexe 1 – volume 2) décrivent entre autre les objectifs, la méthode et les contraintes liés à la mise en œuvre d'une action.
- une synthèse (annexe 3 – volume 2) a également été réalisée par zone d'action détaillant les actions à mettre en place avec une estimation des linéaires, des surfaces concernées et des coûts. S'il s'agit d'aménagement ou d'action ponctuels, les actions identiques sont comptabilisées. Cette approche permet de disposer ultérieurement d'indicateurs de suivi pour évaluer la progression de la mise en œuvre de l'action. Une carte « actions à mener » par zone d'action permet de visualiser l'emplacement des zones à traiter (figures - volume 1).
- enfin, une sélection et une hiérarchisation par zone de tout ou partie des actions sont proposées avec un rappel des coûts induits (pages 22 à 30 - volume 1). Cette hiérarchisation est établie par rapport à la problématique de chaque zone d'action mais également par rapport à une indispensable cohérence dans l'aménagement de l'ensemble du piémont oriental. Ainsi, une action visant à réaliser un champ d'inondation en forêt ne pourra être mise en place, même si elle est prioritaire, qu'à partir du moment où la qualité des eaux de la rivière qui l'alimente et qui provient d'un autre bassin versant aura montré des signes d'amélioration.

Il va de soi que les modalités pratiques de mise en œuvre des actions proposées ainsi que les conséquences qu'elles impliquent en termes politiques et financiers pour l'aménagement du périmètre concerné imposent qu'une concertation locale et un suivi concret et objectif de l'efficacité des actions engagées soient possibles. Dans ce domaine, la constitution de « groupes de pilotage » des projets par zone d'action se révèle une des clés de succès des différents programmes entrepris à ce jour sur le territoire national.

Le schéma ci-dessous présente l'organigramme mis en place pour la mise en œuvre des programmes d'actions. Chaque étape de ce programme d'action est décrite dans les pages suivantes.

